

MUNICIPALITÉ DE **Chartierville**

Le 8 février 2010

Séance régulière du Conseil municipal, tenue au Centre communautaire à 19h00.

1. Ouverture de la séance :

Le Maire Jean Bellehumeur ouvre la séance à 19h00.

Sont présents : Les conseillers, Louis Désy, Camille Fortier, Jocelyn Poulin, Roland Lescault et Frédéric Landry. La secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme et la secrétaire-trésorière adjointe Odette Bérard sont aussi présentes.

Absence motivée : Jacques Blain

2. Adoption de l'ordre du jour :

10-1886

Il est proposé par Roland Lescault , appuyé par Camille Fortier d'adopter l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 4 janvier 2010.
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - Résolution ventes pour taxes 2009 (lettres recommandées)
 - Résolution dossier Lagassé
 - Résolution Centres d'urgence 9-1-1 du Québec
 - Résolution Magnétourisme – Programme Emploi Été Canada
 - Résolution – Pacte rural et bibliothèque – Nomination de Jacques Blain comme responsable
 - Résolution – Nomination d'un élu municipal au comité des loisirs.
 - Résolution - FSTD
 - Appui financier au village Culturel de l'Estrie
 - Offre de services ou de consultation professionnelle – bureautique
 - Hydro Québec- Mise à jour du bottin des mesures d'urgence
 - Pétition – Projet de loi C-343 – victimes d'actes criminels
 - Invitation – Dévoilement de paysages du Québec : manuel de bonnes pratiques
 - Plan triennal – CSHC
 - Ouverture du bureau municipal
8. Période de questions.

9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

10-1887

3. Adoption du procès-verbal du 4 janvier 2010 :

Il est proposé par Jocelyn Poulin, appuyé par Louis Désy d'adopter le procès-verbal, tel que remis. Adopté à l'unanimité.

4. Adoption des revenus & dépenses :

10-1888

Il est proposé par Louis Désy, appuyé par Camille Fortier d'adopter les revenus & dépenses tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2010 pour un total des dépenses de 76 176,46 \$ et un total des revenus de 25 384,61 \$.

5. Rapport du Maire :

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a eu le jeudi 14 janvier à Bury un souper rencontre avec les membres de la MRC et du CLD qu'à cette rencontre il a conversé avec la députée de Mégantic Compton, madame Johanne Gonthier, sur le projet du traitement des eaux usées et que leurs informations ne sont pas identiques.

M. le maire nous informe que le mercredi 17 février accompagné de monsieur Roland Lescault et monsieur Louis Désy, ils iront à Québec rencontrer deux représentants du ministère ainsi que la Députée madame Johanne Gonthier concernant le projet du traitement des eaux usées.

En remplacement de monsieur Bellehumeur, monsieur Lescault a assisté à la dernière réunion de la MRC et celui-ci nous informe que monsieur Bellehumeur a été nommé président de la sécurité publique.

Monsieur Lescault nous informe qu'il y a eu discussion concernant le dossier internet haute vitesse qu'il y aurait possibilité de placer une tour sur le terrain de monsieur Frédéric Landry et qu'en juin les appels d'offres seraient lancés et que d'ici un an tout serait commencé.

6. Rapport des comités *ad hoc* :

Pacte rural :

En l'absence de Jacques Blain, monsieur Lescault nous transmet les objectifs concernant les projets en vue du plan de travail 2010-2011 :

- Construction d'un pavillon multifonctionnel
- Construction d'un jeu de pétanque/croquet
- Aménager une salle internet et achat d'ordinateurs pour les jeunes et les aînés.
- Aménager une salle d'exercice et achat d'équipements pour le stretching et TAI chi pour les aînés.
- Voir à développer des activités sportives et culturelles intérieures à même quelques salles de l'école (badminton à l'année, volleyball, spectacle.)
- Création d'un site web axé sur les attraits récré touristiques de la municipalité.
- Etc.

Voirie :

Monsieur Désy informe les membres du conseil qu'il y a présentement des réparations qui se font sur la niveleuse et étant donné l'état des pneus qu'il y

aurait possibilité d'achat de pneus usagés des Constructions Prévost de La Patrie.

7. Informations, correspondance & demandes diverses :

Résolution ventes pour taxes 2009 (lettres recommandées)

10-1889

Attendu que l'article 1022 du Code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1) oblige la secrétaire-trésorière, au cours du mois de février de chaque année, à préparer une liste de propriétaires endettés envers la Municipalité pour non-paiement de taxes;

Attendu que par résolution cette liste doit être envoyée à la MRC du Haut-Saint-François pour vente pour taxes;

Attendu que les propriétaires endettés ont reçu à la fin de novembre 2009 un avis d'arrérages à cet effet;

Attendu qu'il est primordial d'aviser les propriétaires en défaut, par lettre recommandée, avant de transmettre la liste de vente d'immeubles à la MRC;

Attendu que le montant de la lettre recommandée sera chargé à chaque matricule concerné;

Il est proposé par Roland Lescault, appuyé par Camille Fortier d'autoriser la secrétaire-trésorière à agir en conséquence dans le dossier des ventes pour taxes.

Résolution dossier Lagassé :

10-1890

ATTENDU QUE messieurs Bruno Lagassé et Martin Lagassé sont propriétaires des lots 31 et 32 rang 3;

ATTENDU QUE ces derniers désirent y construire un chalet sans eau et sans électricité d'une superficie d'environ 57 mètres carrés;

ATTENDU QUE les lots 31 et 32 sont situés en dehors de la zone verte permanente et à l'intérieur de la zone F3;

ATTENDU QUE les chalets sont autorisés à l'intérieur de la zone F3;

ATTENDU QUE monsieur Bruno Lagassé s'est adressé à la municipalité afin d'obtenir un permis de construction dans le but de construire le chalet;

ATTENDU QU'une analyse du projet a permis de déterminer que les lots 31 et 32 ne sont pas adjacents à une rue publique ou privée conforme aux exigences du règlement de lotissement de la municipalité;

ATTENDU QUE messieurs Bruno Lagassé et Martin Lagassé accèdent à leur propriété par une servitude de passage située dans le prolongement du chemin Cohoes;

ATTENDU QUE l'une des conditions d'émission du permis de construction est que le terrain où sera érigée la future construction soit en bordure d'une rue publique ou privée conforme aux exigences du règlement de lotissement;

ATTENDU QUE la municipalité est dans l'impossibilité d'émettre le permis de construction demandé puisque la demande ne respecte pas cette condition d'émission;

ATTENDU QUE la municipalité a entrepris des démarches auprès de son adviseur légal afin de trouver une solution pour ces deux citoyens;

ATTENDU QUE Maître Éric Martel dans son envoi daté du 4 novembre 2009 propose une solution afin de permettre à messieurs Bruno Lagassé et Martin Lagassé de construire leur chalet;

ATTENDU QUE la proposition de Maître Martel consiste à faire lotir la servitude de passage afin de créer sur papier un nouveau chemin privé respectant les normes du règlement de lotissement;

ATTENDU QUE cette opération fera en sorte que le terrain où sera situé le chalet sera adjacent à un chemin privé respectant les dimensions prévues au règlement de lotissement;

ATTENDU QUE ce nouveau chemin privé ne sera pas aménagé en tant que tel puisqu'il n'existe pas de règlement municipal portant sur les normes de construction des rues au sens de l'article 6.3 du règlement de lotissement;

ATTENDU QUE cette situation peut poser des problèmes de déserte des différents services publics;

ATTENDU QUE pour des raisons de protection pour la municipalité, Maître Martel mentionne qu'une résolution devrait être adoptée par le conseil municipal concernant les restrictions dans l'acheminement des services publics sur la propriété de messieurs Bruno Lagassé et Martin Lagassé;

À CES CAUSES, sur la proposition de Roland Lescault, appuyé par Camille Fortier, **IL EST RÉSOLU** de rendre l'avis suivant :

Qu'il soit signalé à messieurs Bruno Lagassé et Martin Lagassé ainsi qu'à tout autre propriétaire subséquent possédant une propriété le long de la future rue formée par les lots 38 et 31-2 que ces derniers ne seront pas desservis par les services publics municipaux tels que le service incendie et le service de collecte des matières résiduelles, et ce, tant et aussi longtemps que la rue ne sera pas carrossable en fonction des critères mentionnés aux différents règlements de la municipalité.

Qu'il soit également signalé à messieurs Bruno Lagassé et Martin Lagassé ainsi qu'à tout autre propriétaire subséquent possédant une propriété le long de la future rue formée par les lots 38 et 31-2 que les autres services tels que les autobus scolaires, les ambulances, etc. risquent également de refuser de desservir ce secteur de la municipalité, et ce, tant et aussi longtemps que la rue ne sera pas carrossable en fonction des critères mentionnés aux différents règlements de la municipalité. Adopté à l'unanimité

Résolution Centres d'urgence 9-1-1 du Québec:

10-1891

Il est proposé par Jocelyn Poulin, appuyé par Frédéric Landry et adopté à l'unanimité que les membres du conseil autorisent la secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme à transmettre les coordonnées de la municipalité à l'Agence de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec pour

les versements par virement bancaire des sommes payables par l'agence. Adopté à l'unanimité.

10-1892 *Résolution Magnétourisme – Programme Emploi Été Canada:*

Il est proposé par Roland Lescault, appuyé par Frédéric Landry d'autoriser Magnétourisme à déposer un programme Emplois été Canada pour qu'ils engagent et supervisent les étudiants. Adopté à l'unanimité

10-1893 *Résolution – Pacte rural et bibliothèque – Nomination de Jacques Blain comme responsable:*

Il est proposé par Jocelyn Poulin, appuyé par Louis Désy de nommer monsieur Jacques Blain comme responsable du Pacte rural et du Centre Régional de Services aux Bibliothèques publiques de l'Estrie. Adopté à l'unanimité.

10-1894 *Résolution – Nomination d'un élu municipal comité des loisirs.*

Il est proposé par Jocelyn Poulin, appuyé par Camille Fortier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nommer monsieur Frédéric Landry comme responsable du comité des loisirs. Adopté à l'unanimité.

10-1895 *Résolution – FSTD.*

ATTENDU QUE le MAMROT a déposé un projet de nouveau contrat de diversification et de développement qui devra être signé par les 14 municipalités et la MRC du Haut-Saint-François;

ATTENDU QUE ce contrat constitue la continuité de celui anciennement signé concernant 7 municipalités et que les éléments de transfert sont précisés à l'intérieur du nouveau contrat;

ATTENDU QUE le contenu du nouveau contrat nous satisfait, sauf en ce qui concerne ce qui est mentionné au paragraphe suivant, et que les éléments d'orientation qui doivent être décidés par la MRC et toutes les municipalités ont fait l'objet d'un consensus et sont intégrés à la présente résolution;

ATTENDU QUE la municipalité de Chartierville considère être au moins aussi dévitalisée que les municipalités de Lingwick et Scotstown, et n'entend pas reconnaître, en adoptant la présente résolution et en signant le nouveau contrat, qu'elle n'est pas dévitalisée;

ATTENDU QUE cette entente a été approuvée par le conseil des maires de la MRC lors de sa rencontre du 25 novembre 2009, et qu'à cette occasion le maire de Chartierville a fait état de la réserve mentionnée au paragraphe précédent;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de Camille Fortier, appuyé par Frédéric Landry, **IL EST RÉSO-LU** de:

Mandater le maire afin qu'il signe le contrat de diversification et de développement, ainsi que tous les documents nécessaires à son application

- Mettre à jour rapidement le plan de diversification et de développement joint à la présente résolution :

- Un plan qui a pour objectif la diversification de la MRC du Haut-Saint-François et qui contiendra des projets locaux et supra locaux, chacun ayant le maximum d'impact sur le plus de municipalités possible, notamment celles dévitalisées
- Un plan qui se concentre sur des projets dans les secteurs d'activité primaires, industriels et commerces et services à caractère entrepreneuriaux
- Un plan qui s'inspirera des plans d'action issus du pacte rural au niveau des projets rencontrant les critères, notamment ceux de diversification
- Prendre les moyens afin d'assurer que se matérialise de façon concrète les retombés économiques sur les municipalités, notamment les dévitalisées
- Prendre les moyens afin d'assurer que se matérialise de façon concrète l'impact sur l'indice de dévitalisation des municipalités
- De mandater le comité de diversification et de développement afin qu'il propose au conseil de la MRC:
 - la mise à jour du plan de diversification et de développement
 - chacun des projets pour l'approbation du financement
 - établisse une politique d'investissement du fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui devra :
 - prévoir une réserve pour assurer un accompagnement adéquat des municipalités et des promoteurs de projets si le CLD a besoin de ressources supplémentaires
 - réserver une somme de 50 000 \$ pour chacune des municipalités dévitalisées, soit Lingwick, Scotstown et Newport
- Cette somme devra être dépensée selon la politique d'investissement, le plan de diversification et de développement et l'ensemble des autres exigences
- Si l'indice officiel de dévitalisation change, la présente résolution sera redéposée pour discussion au conseil
- Accepter de verser la mise de fonds de 10 % avec la même formule que la quote-part au CLD, soit :

		5 ans	Par année
Ascot Corner	9,97 %	7 034 \$	1 407 \$
Bury	7,25 %	5 115 \$	1 023 \$
Chartierville	2,65 %	1 870 \$	374 \$
Cookshire-Eaton	20,29 %	14 316 \$	2 863 \$
Dudswell	11,14 %	7 860 \$	1 572 \$
East Angus	10,91 %	7 698 \$	1 540 \$

Hampden	1,23 %	868 \$	174 \$
La Patrie	4,45 %	3 140 \$	628 \$
Lingwick	3,84 %	2 709 \$	542 \$
Newport	5,76 %	4 064 \$	813 \$
Saint-Isidore	4,74 %	3 344 \$	669 \$
Scotstown	1,48 %	1 044 \$	209 \$
Weedon	12,21 %	8 615 \$	1 723 \$
Westbury	4,07 %	2 872 \$	574 \$
	100,00 %	70 548 \$	14 110 \$

- positionner ce fonds comme complémentaire à d'autres sources de financement; une démarche devra être complétée par tout promoteur de projet qui devra bien détailler le montage financier, le montant demandé au FSTD et la ou les démarches entreprises avec succès ou non auprès d'autres sources de fonds
- nommer les maires suivants au comité de diversification et de développement :
 - Municipalités dévitalisées : Céline Gagné
 - Municipalités plus industrielles Robert Roy
 - Autres municipalités Jean Bellehumeur

Adopté à l'unanimité.

Appui financier au village Culturel de l'Estrie :

Les représentants du village Culturel de l'Estrie nous ont fait une demande d'aide financière. Ce document a été remis à Frédéric Landry et il sera discuté à une réunion ultérieure.

Offre de services et/ou de consultation professionnelle – bureautique

Monsieur Rémi Tremblay offre ses services à titre de consultant professionnel, les membres du conseil ont rejeté cette offre.

Hydro Québec – Mise à jour du bottin des mesures d'urgence

Une mise à jour doit être faite sur le bottin des mesures d'urgence d'Hydro Québec, monsieur Bellehumeur consultera le dossier et nous en discuterons à une prochaine séance.

Pétition — Projet de loi C-343- victimes d'actes criminels

La Députée de Compton – Stanstead madame France Bonsant nous a fait parvenir une pétition en faveur de l'adoption du projet de loi C-343.

Le projet de loi C-343 modifie de Code canadien du Travail pour permettre aux proches de victimes d'actes criminels, sous juridiction fédérale, de s'absenter et de préserver leur emploi pour une période déterminée.

Cette pétition est déposée sur la table du conseil et sera retournée par la suite.

Invitation – Dévoilement de Paysages du Québec : manuel de bonnes pratiques :

La secrétaire — trésorière informe les membres du conseil de cette invitation.

Plan triennal- CSHC

La secrétaire — trésorière informe les membres du conseil que la Commission scolaire des Hauts-Cantons a déposé son Plan triennal de Répartition et de Destination des Immeubles.

Ouverture du bureau municipal :

La secrétaire — trésorière informe les membres du conseil que pour la période du 22 février au 15 mars 2010 le bureau municipal sera ouvert du lundi au mercredi inclusivement.

8. Périodes de questions.

Monsieur Antoine Bélanger demande aux membres du conseil de vérifier à nouveau le changement de zonage afin d'avoir la possibilité d'administrer son commerce.

9. Affaires nouvelles

-1896

10. Levée de l'assemblée :

L'assemblée est levée à 20h16 par Camille Fortier sous la résolution 10 -1896.

Jean Bellehumeur, Maire

Odette Bérard, sec.-trésorière-adjointe